



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT

N°04/2023

(selon art. L2122-22 – 4^è alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le

COMITE SYNDICAL DU 29.06.2023

(délibération n°41/2021)

Présentation faite au Comité Syndical du 29.06.2023

OBJET DU MARCHE :

CO23-SMMAR-03 ACHAT DE 2 VEHICULES AVEC FAIBLES KILOMETRAGES ET REPRISE DE 2 VEHICULES.

Objectif : ACHAT DE 2 VEHICULES AVEC FAIBLES KILOMETRAGES ET REPRISE DE 2 VEHICULES

Estimation : € 38 000 HT soit € 45 600 € TTC hors reprise

Délai d'exécution prévu : 2 semaines

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 23/03/2023

Date de la publication : 24/03/2023

Date limite de remise des offres : 17/04/2023

Critères d'attributions :

- MONTANT 20 %
- DELAIS 30 %
- PRIX 50 %

Candidatures reçues : 2 OFFRES : AUTO-PONT ROUGE, TRESSOL CHABRIER

Attribution du marché à TRESSOL CHABRIER pour un montant de 33 601.40 € TTC